

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2013**

**Etaient présents : Patrick Dauge, Marc Petit, Elisabeth Bonamy, Claude Lainé, Arnaud Buttet, Philippe Cordonatto, Christian Glaziou, Paul Montbertrand.**

**Absents non excusés : Paulo De Freitas, Florence Dété, Stéphane Jouanno, Raphaël Quimbel et Corinne Rincheval.**

**Secrétaire de séance : Elisabeth Bonamy.**

En préambule : approbation du compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2013.

**DELIBERATIONS**

**☐ Décision modificative**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le budget 2013, une opération budgétaire n'était pas équilibrée. Dans le but de rétablir cet équilibre, il a fallu passer de nouvelles écritures. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Pour information, le Maire vient de signer avec EMTA une convention qui rapportera un minimum de 300 000 € et un maximum de 360 000 € de redevance, selon le tonnage de l'année, et pour une période de six ans.

**☐ Sente Marabout**

Dans le but de viabiliser la sente Marabout, il est nécessaire de réaliser une division de terrain sur la parcelle appartenant à Monsieur José Gomes et en échange de lui céder une partie de la sente actuelle. Il est donc préférable de mettre en place une enquête publique et de nommer comme commissaire enquêteur, Monsieur Durand. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**☐ Renouvellement du Contrat groupe d'assurance statutaire**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...). Celui-ci arrivant à échéance, le conseil décide de se joindre à la procédure de renégociation

**☐ Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents territoriaux**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation financière aux agents de la commune en activité pour **le risque santé et le risque prévoyance.**

**☐ Renouvellement de l'adhésion à l'Audas**

Il faut renouveler le contrat entre la commune et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval (Audas), une association à but non lucratif pour la période 2014-2016.

Avant notre entrée dans l'Intercommunalité la participation s'élevait à 0,60 € par habitant, aujourd'hui il est de 0,30 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**☐ Création de poste**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal vu qu'une adjointe technique territoriale veut passer à temps non-complet. Pour ce faire, une création de poste à temps non complet est nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**DECISION DU MAIRE**

☐ Monsieur le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des propriétés ou parcelles de Monsieur et Madame Dufeu, Monsieur Chemin, Monsieur Rault, conjoints Demarcy et Monsieur et Madame Bernier.

## INFORMATIONS AU CONSEIL

□ A la suite d'une modification du statut de Linde France, une enquête publique a eu lieu. L'information est donnée au conseil qu'aucune remarque particulière n'a été soulevée et que la préfecture a autorisé cette modification.

Le maire a demandé au trésorier une étude afin de diminuer le taux d'imposition 2014 dont le but est de gagner entre 8 et 10 % de la taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti. Les impôts ont été nécessaires pour réaliser les gros travaux (école, enfouissement des réseaux, mairie).

□ Le budget 2014 sera voté avant les élections municipales pour assurer la continuité des programmes en cours.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

**Paul Montbertrand** : « Quand le prix de l'eau va-t-il baisser ? »

**Patrick Dauge** : « Un contrat nous lie avec Veolia jusqu'à fin 2014. L'eau augmente tous les ans. L'assainissement, lui, a baissé l'an dernier. Après 2014, la station de pompage et le château d'eau continueront à être gérés par Veolia, mais le reste (contrats, facturation, etc.) sera géré en régie par l'Intercommunalité : on peut donc espérer une baisse des tarifs sur les factures de 2015.

**La séance est levée à 19 h 40.**